

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 juin 2026	N° 2026-291

Convocation du 20 avril 2026

Aujourd'hui vendredi 26 juin 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Céline BOUTE, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, M. Gerald CARMONA, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, M. Jean Francois CLEDEL, Mme Christelle COTTON, Mme Laure CURVALE, Mme Florence DAMET, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Jeremy NICOL, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Taner OZKOSAR, M. Eric OZOUX, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Ariane VAN GHELUE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Daphné ALATERNE à Mme Ariane ARY
M. Quentin BELAUBRE à Mme Isabelle BERRIÉ
Mme Claudine BICHET à M. Olivier CAZAUX
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Mathieu HAZOUARD
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Yana LANGLOIS à M. Johnny LEBEAUPIN
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 26 juin 2026	Délibération
	Direction de la Nature	N° 2026-291

Projet européen "LIFE Biodiver'Cité et Résilience" - Encaissement des recettes, conventions de reversement et accord de consortium - Avenant - Décision - Autorisation

Monsieur Michel LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Afin d'assurer la préservation et la restauration de son patrimoine naturel, Bordeaux Métropole développe depuis 2017 la stratégie Biodiver'Cité et son plan d'actions.

Dans ce contexte, afin de mobiliser des ressources externes, Bordeaux Métropole a candidaté au programme de financement européen LIFE qui appuie des projets en faveur de la nature, de l'environnement et de l'action pour le climat. Le projet a été retenu par décision de la Commission européenne le 30 août 2022 sous le nom LIFE Biodiver'Cité et Résilience (LIFE BCR).

Compte tenu de l'ampleur du projet européen et des compétences à mobiliser, 5 partenaires spécialistes ont été appelés à rejoindre le projet : la Ligue pour la Protection des Oiseaux Aquitaine (LPO), l'association Cistude Nature, le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA), la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Gironde (FDAAPPMA) et la « Society for Ecological Restoration Europe » (SER Europe).

Le projet a débuté en décembre 2022 pour une durée de 60 mois.

Le budget prévisionnel total du projet est de 5 898 984,90 € cofinancés globalement à hauteur de 60 % par l'Union européenne au titre du programme LIFE Nature et Biodiversité, soit 3 539 387,90 €.

La part de la subvention de l'Union Européenne affectée à chacun des partenaires est définie dans l'accord de consortium et dans les conventions de reversement.

Si le budget global du projet reste inchangé, la répartition des missions entre les différents partenaires du projet a évolué :

- le coût de certaines actions de restauration écologique a été revu à la baisse faisant ainsi diminuer le montant des actions portées par Bordeaux Métropole en investissement. Les dépenses réalisées en fonctionnement restent inchangées,
- un suivi complémentaire de l'action sur la pollution lumineuse est nécessaire et sera mené par l'association Cistude Nature révisant ainsi son budget à la hausse,
- une des actions menées par le CEN NA ne sera pas réalisée et est remplacée par la mise en œuvre par le CEN NA d'une autre action nécessaire au projet, sans impact financier.

Le nouveau budget prévisionnel des actions menées par Bordeaux Métropole s'élève à 5 386 713,92 € TTC, financées à 57,2 % par l'Union européenne, soit 3 079 965,33 €.

Le nouveau budget prévisionnel des actions menées par Cistude Nature s'élève à 163 779,21 € TTC, financées à 90 % par l'Union européenne, soit 147 401,29 €.

Le budget prévisionnel des actions menées par le CEN NA reste inchangé, seule la nature

des dépenses évolue.

Il est nécessaire de conclure un avenant à l'accord de consortium et aux conventions de reversement pour prendre en compte les modifications présentées ci-dessus.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération 2017-313 du 19 mai 2017, adoptant la Stratégie zones humides et le projet Biodiver'Cité,

VU la délibération n°2021-64, en date du 29 janvier 2021, adoptant le plan d'action Biodiver'Cité 2021- 2026,

VU la délibération 2022-771 du 24 novembre 2022, relative au financement du projet LIFE BCR

VU l'accord de consortium du projet LIFE BCR et les conventions de reversement de subvention européenne conclues entre Bordeaux Métropole et l'association Cistude Nature d'une part, et Bordeaux Métropole et le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine d'autre part,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE ce projet européen participe à la stratégie Biodiver'Cité de Bordeaux Métropole et à l'ambition d'un territoire à biodiversité positive,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à l'accord de consortium entre Bordeaux Métropole, la Ligue pour la Protection des Oiseaux Aquitaine, l'association Cistude Nature, le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine, la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Gironde et la Society for Ecological Restoration Europe, ci-annexé,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants aux conventions de reversement conclues entre Bordeaux Métropole et d'une part l'association Cistude Nature, d'autre part le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine, ci-annexés,

Article 3 : de porter les inscriptions budgétaires à 459 222,56 € sur le Budget principal sur les exercices concernés (de 2022 à 2027), pour la part encaissée pour le compte des associations du consortium et reversée à ces dernières sur le chapitre 4581196/4582196 dédié.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 juin 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,